



Pièce défectueuse sur un congélateur encore garanti

Par **taloche02**, le **10/10/2009** à **18:28**

Bonjour,

Mon congélateur acheté en octobre 08 et garanti 2 ans a un condensateur qui s'est consumé et aurait provoqué un incendie si je n'étais rentrée chez moi et n'avait détecté cette odeur de caoutchouc brûlé. Il était 20 h donc j'ai dû tout débrancher et perdre le contenu de mon congélateur. J'ai laissé 1 mail au fabricant espérant bénéficier d'un dédommagement pour le contenu car il est encore en garantie et mon assurance va comptabiliser un sinistre alors qu'il s'agit d'une pièce défectueuse. Que puis je faire s'ils font la sourde oreille ?merci.